

Location de la
décision concernant
la Communauté
Urbaine.

de conseil consultative que la Communauté telle qu'elle est conçue conduit :

- A un nouveau transfert des charges de l'Etat sur les collectivités locales, comme cela s'est produit dans les Communautés urbaines existantes (par exemple, la construction de l'autoroute B33 Nancy-Epinal passe par Duches où doit se situer un échangeur des plus importants, reliant quatre routes de caractère national. Si la commune de Duches est comprise dans le périmètre de la Communauté, celle-ci devra participer au financement de l'autoroute, de l'échangeur).

- A une augmentation des impôts de toutes les collectivités, y compris Nancy, par l'addition de nouveaux centimes communaux impôts par le transfert des charges de l'Etat et du personnel supplémentaire que supportera la Communauté.

- A un approfondissement de la gestion collective confiée à une Assemblée de soixante dix membres, conduisant à une centralisation des pouvoirs, à une époque où l'on essaye de combattre ces méfaits. Et ceci sans que les Communes de moins de 3500 habitants puissent prétendre à une répartition.

- A freiner l'expansion possible des nouvelles associations intercommunales en

fixant les collectivités à l'intérieur d'une frontière. En effet, ce sont les problèmes à résoudre qui doivent déterminer leur propre aire géographique et non pas une structure prétablie.

de conseil souhaite que les Communes puissent :

- 1) s'associer librement pour résoudre tous les problèmes d'investissement et de gestion qui se posent d'une façon impérative,
- 2) avoir une autonomie financière sans dépendre de la pression de l'Etat qui s'exerce par le jeu de subventions toujours aléatoires,
- 3) Répartir équitablement les charges et les ressources entre elles en fonction des services rendus et obtenus à l'intérieur d'une association.

En conclusion, le conseil refuse la Communauté urbaine telle qu'elle est conçue et demande ardemment une véritable réforme des finances locales qui seule pourra permettre à toutes les collectivités de libres associations par le jeu des syndicats multiples à vocation unitaire.